

Golf Club de Besançon - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Golf Club de la Chevillotte a organisé en 1992 deux opérations ayant reçu un écho favorable auprès des participants, de la population et de la presse (PRO AM et Grand Prix de Besançon).

Le Conseil Municipal est appelé, sur proposition de la Commission Municipale des Sports, à décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 F au club organisateur. En cas d'accord, cette dépense est à prélever sur le chapitre 945.180/691.20300 du budget primitif de l'exercice courant.

M. ALAUZET : Je souhaitais faire une intervention générale sur le mode d'attribution des subventions. Il semble se mettre en place en effet un subventionnement à deux vitesses, d'un côté les subventions de fonctionnement en général destinées à des associations sociales, culturelles ou sportives, subventions qui bien souvent stagnent, tardent parfois à parvenir à leurs destinataires...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est inexact !

M. ALAUZET : ...de l'autre côté des subventions coup de poing, parfois conséquentes dans le secteur de la communication. D'un côté des subventions qui coûteraient, de l'autre côté des subventions qui rapporteraient. D'un côté des subventions anonymes, de l'autre côté des subventions médiatiques. J'ai relevé dans ce seul document quelques phrases significatives : notoriété nationale pour le Tour Cycliste, écho favorable pour le Golf club de Besançon, magnifier notre ville pour l'Association «Les Films du Capricorne». Mon propos n'est pas de mettre en cause particulièrement une de ces subventions mais de poser le problème de la stratégie générale du mode de distribution. Je voudrais à ce sujet vous soumettre quelques interrogations auxquelles je n'attends pas forcément de réponses ce soir. Doit-on privilégier l'action de fonds ou l'action ponctuelle ? Doit-on privilégier les actions sociales, culturelles ou sportives ou l'image artificielle de la Ville ? Doit-on aider indifféremment une manifestation sans tenir compte de ses autres sources de financement ? Pour les congrès, la Ville accorde généralement des subventions entre 3 000 F et 6 000 F et pourtant les coûts d'organisation de ces congrès varient de 1 à 10, ce qui indique des priorités différentes pour chacun d'entre eux. Certains bénéficient de prestations importantes comme les congrès médicaux, largement aidés par les laboratoires pharmaceutiques. Ce sont eux qui ont les coûts d'organisation les plus élevés, de l'ordre de 500 000 F. Les sociétés d'archéologie, d'anthropologie ou encore la section d'italien de la Faculté ne bénéficient sûrement pas des mêmes avantages. Peut-être pourrait-on soutenir davantage ces dernières.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez que la répartition des subventions est une chose très très délicate. On ne peut avoir des critères absolus mais je ne pense pas que ça se fasse à la tête du client puisque ces subventions sont accordées par la commission responsable, par l'Adjoint qui a en charge ce secteur, et s'il y a des disparités évidentes entre tel congrès et tel autre, c'est parce que le projet qui a été présenté, le budget prévisionnel méritait un peu plus ou un peu moins de la part de la Ville. C'est laissé à l'appréciation de Marcellin BARETJE et de sa commission en charge, qui, quand elle peut faire autrement que d'accorder une subvention importante, le fait. Je crois qu'on ne peut pas avoir de règles strictes et précises en ce domaine.

On peut appliquer un barème comme le fait l'Office Municipal des Sports, mais c'est un casse-tête chinois. L'essentiel est que les associations ou les clubs soient satisfaits de l'aide ponctuelle ou régulière apportée par la Ville. Si, par exemple, les congrès médicaux que vous avez cités sont très très largement financés par les laboratoires, peu nous importe ! Dans la mesure où des chercheurs ou des médecins venant de partout, d'Europe et du Monde se réunissent à Besançon pendant quelques jours, pendant une semaine, cela est intéressant pour les Bisontins, pour le Maire ou l'Adjoint de recevoir comme il se doit tel ou tel congrès et de donner un petit coup de pouce pour son organisation. Ce domaine d'attribution des subventions est très difficile et l'on pourrait discuter à perte de vue pour savoir si c'est bien ou mal distribué.

M. BARETJE : M. ALAUZET se trouve être participant de notre commission qui attribue des aides ou des subventions aux divers congrès. Il paraît facile de pouvoir donner une somme qui serait la plus conséquente possible par rapport à un dossier mais même si le dossier est réellement bien constitué, nous n'aurons pas tous les éléments pour être les plus justes et les plus rigoureux possibles. Alors c'est vrai qu'on peut supposer que les congrès médicaux bénéficient d'aides que nous ne connaissons pas ; mais je pense que les dossiers qui proviennent des universités et des facultés de Besançon peuvent aussi bénéficier d'autres aides.

Je veux simplement vous préciser que depuis le début de ce mandat, nous sommes passés de 50 000 F à près de 150 000 F pour l'ensemble des subventions consacrées à des congrès sur la Ville de Besançon. Il y a eu une augmentation très importante du nombre de congrès et une augmentation importante également des sommes qui leur sont allouées. Je voulais aussi répondre à toute la première partie de votre intervention qui portait sur le secteur associatif. Or j'œuvre depuis de très nombreuses années dans ce secteur avec des responsabilités régionales et nationales et je suis assez d'accord avec vous pour dire qu'il faudrait aider le secteur associatif au niveau de son fonctionnement général, parce que c'est une reconnaissance de notoriété comme vous le dites, mais aussi sur des actions ponctuelles il faut pouvoir marquer le coup -c'est le cas pour les congrès qui sont des occasions exceptionnelles-.

M. FUSTER : Monsieur ALAUZET, je crois que vous avez posé le problème : on a des subventions qui concernent le fond et ce sont les subventions que touchent toutes les délégations et qui sont directement données à la vie associative, ce sont les subventions de fonctionnement. Puis il y a un autre type de subventions qui sont plutôt des subventions de communication qui, par rapport à la masse des autres, constituent une très petite partie. Dans le domaine des sports que je connais bien, vous avez 45 000 F qui viennent d'être attribués au niveau de la communication et vous avez 4 MF qui sont donnés au niveau du fond pour vous donner une proportion.

Vous avez indiqué aussi que les subventions, souvent, n'étaient pas données très tôt : là je m'affirme en faux, nous donnons les subventions très très tôt et je crois que toutes les délégations le font également. Il est donc malvenu d'affirmer qu'elles sont données très tard et je prends à témoin tous les membres des commissions. Enfin, vous avez parlé des autres sources de financement. Je crois que tous les collègues adjoints qui sont là demandent un budget prévisionnel à l'appui d'une demande de subvention et nous tenons compte bien évidemment de ce qu'il y a dans le document fourni.

M. FOUSSERET : Je confirme tout à fait ce que vient de dire Vincent FUSTER spécialement en matière de délais de paiement puisque nous versons aux associations que nous connaissons, régulièrement, par exemple les comités de quartiers, des douzièmes de subventions avant même le vote du budget pour leur permettre de continuer à vivre et pour ne pas effectivement stocker des fonds dans les caisses du trésor public, ce qui n'apporte absolument rien à la Ville mais par contre peut rapporter des fonds très intéressants pour la vie associative. Je crois qu'il y a un effort quand même tout particulier, généralement reconnu par toutes les associations bisontines de la Ville en matière de vie associative, qu'elle soit culturelle, sportive ou d'éducation populaire. J'attire également votre attention sur le fait que la subvention n'est pas forcément le plus important car il y a en plus une aide, une présence de chaque instant de la Ville qui intervient par la mise à disposition de locaux, par des prestations et une aide matérielle très importante. Cela, Marcellin BARETJE le sait bien, puisque toute l'année chaque semaine nous prêtons du matériel et nous valorisons d'ailleurs, afin que les associations aient bien conscience de ce que la Ville met à leur disposition.

Pour répondre à votre question sur le fond, il y a toute une action qui est mise au point par le centre de conseils 1901, une action de formation à la vie associative. On apprend aux présidents d'associations à constituer une association, à la gérer. C'est une action qui a d'ailleurs été reconnue au niveau national puisque la Ville de Besançon va être la première à faire partie en tant que collectivité municipale d'un réseau mis en place par Jeunesse et Sports, un réseau des points d'appui local à la vie associative. Dans toute la France, ce sont généralement des associations qui jouent ce rôle et Besançon sera la première ville admise comme point d'appui à la vie associative par ce réseau. Donc je crois que cela va bien au-delà de subventions exceptionnelles et je le répète, le versement des subventions aux associations est

seulement la face visible de l'iceberg mais tout le reste, toute l'action des différentes délégations en matière de vie associative est considérable.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur le principe, sur l'utilité des subventions. Je crois qu'une subvention doit servir d'impulsion pour favoriser des activités qui s'inscrivent normalement dans une stratégie de développement d'une commune. Or dans la mesure où une commune n'a pas de stratégie de développement, il est évident qu'elle ne peut pas définir des critères objectifs de répartition et je crois que le problème qui est soulevé chaque fois qu'on est amené à délibérer ou à porter un jugement sur les subventions à accorder est un problème qui repose essentiellement sur le fait qu'on n'a pas déterminé des orientations claires en ce qui concerne l'avenir qu'on veut pour Besançon. Normalement les subventions sont des systèmes d'impulsion et je pense que c'est sans doute cette lacune qui nous met en difficulté chaque fois qu'on doit apporter un vote sur les subventions à accorder.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense Monsieur MAILLARD que là encore vous vous trompez de discours. Les subventions que nous attribuons là permettent aux associations de vivre et elles sont multiples à Besançon. Cela ne s'inscrit pas dans une stratégie de développement qui est un tout autre problème et nous aurons l'occasion d'en reparler d'ailleurs. Il s'agit ici d'aider la vie associative qui est formidable à Besançon pas simplement par l'octroi d'une petite subvention mais aussi par tout un travail de fond, par une mise à disposition de conseils, de matériels, de personnels, de locaux, etc. On veut surtout qu'à travers cette ville, tout un chacun puisse se retrouver un jour ou l'autre dans une association, dans un club et qu'il puisse y voir l'action quotidienne des élus municipaux. Il s'agit de la vie de tous les jours. Il ne s'agit pas d'une stratégie de développement etc. qui peut faire rêver les uns et les autres et que nous avons également mais dans un autre domaine. Nous sommes ici aux subventions accordées pour leur grande majorité à des associations qui vivent et qui prospèrent dans Besançon, culturelles, sportives, sociales, éducatives, et j'aime autant vous dire qu'elles sont nombreuses. Regardez le forum des associations, regardez l'annuaire des associations, 1 200 me dit-on, je crois que c'est cela la vie dans une démocratie.

Mme FOLSCHWEILLER : Je veux préciser un petit peu ce qu'a dit Éric ALAUZET. Le fait qu'il soit intervenu au moment de la subvention de 30 000 F au Golf Club, réservé quand même à des gens qui ont les moyens, est symbolique. Il a voulu mettre cela un peu en regard avec les associations à caractère social où l'on peut constater par exemple que l'Association Solidarité Femmes va avoir un premier acompte et nous sommes en fin d'année ! On a toujours du mal, que ce soit en commission sociale ou parfois même en commission prévention pour certaines subventions, à boucler le budget associatif ; retirer 2 000 F par-ci, remettre 3 000 F par-là et parfois on est un petit peu surpris de voir qu'on donne 30 000 F de façon exceptionnelle à une association qui n'a peut-être pas autant de besoins que Solidarité Femmes ou d'autres à caractère social.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On peut toujours prendre des exemples extrêmes ! On ne va pas demander quels sont ceux qui fréquentent ce club, leur fiche de paie et leur déclaration d'impôt pour leur dire vous aurez 3 000 F plutôt que 30 000 F. Là, il y a eu des animations et cela nous paraît intéressant même si c'est du golf, et pourquoi pas, il se démocratise aussi le golf ! Mais on ne peut pas comparer cela avec des subventions à caractère social qui c'est vrai sont souvent plus tardives que dans les autres domaines. Je le signalerai au directeur du CCAS !

M. ALAUZET : Je veux juste remercier pour les réponses que j'ai pu obtenir, en particulier celles de Marcellin BARETJE qui a répondu à l'ensemble des propos de mon intervention, ce qui est assez rare pour que je le souligne.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il aura droit à une médaille mais ce n'est pas gentil pour les autres.

M. BAS : Monsieur le Maire, lors d'une séance précédente, j'étais déjà intervenu sur ce sujet et j'avais suggéré qu'on établisse tout de même une sorte de méthodologie dans l'attribution des subventions. J'avais d'ailleurs été suivi à l'époque par votre Adjoint chargé des associations, M. FOUSSERET. Je pense en effet que pour aider les associations à établir des programmes d'activités,

des programmes de travail, il est certainement nécessaire qu'elles puissent savoir quelles seront les subventions qui leur seront accordées pour l'année à venir. Et également au Conseil pour lui permettre d'établir un meilleur contrôle des subventions qui sont accordées, là encore cette méthodologie est utile. Il nous arrive en effet fréquemment d'accorder des subventions préalables et des subventions a posteriori, c'est le cas par exemple pour le festival où on a accordé une subvention préalable et où maintenant on redonne une autre subvention. C'est le cas également je crois pour BVOJ où vous nous redemandez aujourd'hui d'attribuer une nouvelle subvention, sans que nous ayons une vision globale de l'aide qui est attribuée. Je crois qu'il serait certainement plus sain que nous ayons justement cette vision globale à travers une méthodologie qui puisse être établie. Je m'interroge également un petit peu sur les contrôles qui sont établis sur l'action d'un certain nombre d'associations, je prends notamment l'exemple de la Maison de l'Europe qui a été étonnamment absente au cours de la campagne pour le référendum (protestations)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout !

M. BAS : Peut-être qu'effectivement un certain nombre de partisans du non... Cette Maison de l'Europe que nous subventionnons a été étonnamment absente au cours de cette campagne alors qu'elle avait là une occasion privilégiée de s'illustrer. Il y a des Maisons de l'Europe dans toute la France qui ont été extrêmement actives, je ne pense pas que celle de Besançon ait particulièrement manifesté sa présence sur le terrain (protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez terminer M. BAS, je lui répondrai.

M. BAS : Donc je crois, sans aucun esprit de polémique, on en avait parlé il y a plus d'un an avec M. FOUSSERET, qu'il est nécessaire d'établir tout de même un canevas général d'attribution des subventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez pris le cas de la Maison de l'Europe. J'indiquerai simplement à nos collègues qu'elle est située dans des locaux au deuxième étage ici à l'Hôtel de Ville et que cette Maison de l'Europe a eu trois permanents pendant toute la campagne pour le oui, qu'elle a envoyé des milliers de lettres, de courriers, etc. et des centaines de coups de téléphone à la charge toujours bien entendu du mouvement européen mais ils ont été très actifs sans être sur le terrain mais d'une autre façon et cela s'est terminé par une conférence d'un ancien ambassadeur. Cela a été moins voyant que ceux qui manifestaient sur la place du Huit Septembre mais ils ont travaillé. La Maison de l'Europe a fonctionné, je peux même vous apporter son budget pour cette période-là, il est important !

M. MATHIEU : Monsieur le Maire, vous avez largement répondu à ce que je voulais dire mais je voulais réagir tout de même aux propos de M. MAILLARD. Je ne peux pas accepter l'idée que les associations de la Ville puissent voir leur vie liée à une stratégie globale, quelle que soit par ailleurs la validité de cette stratégie qui serait une stratégie d'image ou une stratégie de développement industriel ou ne je sais quoi. On ne peut pas imaginer ou accepter, c'est vraiment le mot, l'idée que les associations puissent se créer, vivre, mourir comme elles le font, tous ceux qui connaissent un peu la ville le savent bien, sous l'impulsion d'une équipe municipale quelle qu'elle soit et je crois que nous ne pouvons pas nous laisser aller à ces dérives.

M. FUSTER : Simplement deux réponses Monsieur le Maire, une à Mme FOLSCHWEILLER en ce qui concerne le Golf Club. Je crois qu'il est très facile de prendre un exemple Madame mais je vais quand même vous donner l'explication. Le Golf Club n'est pas subventionné en temps normal par la Ville de Besançon ; là, il a monté deux opérations tout à fait nouvelles et tout à fait intéressantes pour nous puisque l'une d'entre elles est ce qu'on appelle un PRO AM, donc on fait venir 40 professionnels du golf à Besançon, ce qui paraît quand même très intéressant au niveau de la communication. Pour les aider simplement exceptionnellement à monter cette affaire, nous leur avons donné 30 000 F cette année mais certainement que l'an prochain nous ne leur redonnerons pas cela. C'est tout à fait exceptionnel, voilà la première réponse. Pour répondre à M. BAS, je vous précise qu'en ce qui concerne les subventions sportives, il y a une méthodologie très précise, le Maire l'a déjà dit, et je vous signale également que cette

méthodologie nous a été demandée par 250 villes en France et dans ce domaine je crois que nous sommes assez précurseurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MAILLARD termine cette série d'interventions.

M. MAILLARD : Je ne voudrais pas polémiquer sur cet aspect-là mais simplement répondre rapidement que lorsqu'on élabore des orientations sur le moyen terme pour une ville, on peut fort bien y intégrer les aspects sociaux, ce que je considère, pour ma part comme fondamental. Donc mon intervention ne signifiait pas que l'on devait soumettre toutes les associations de la Ville à des orientations de type développement industriel ou développement économique, je crois que là il y a une mauvaise compréhension ou interprétation de mon intervention.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.